



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2016

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III RECONDUCTION DU CONTRAT DE GESTION
- IV LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

Mercredi, le 7 septembre 2016

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Catherine Trickey, mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation par écrit et consentent à tenir une séance extraordinaire sur le champ.

II- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

III- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-09-16

Il est
Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

- adopté à l'unanimité

IV- RECONDUCTION DU CONTRAT DE GESTION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 11-002 datant de juin 2011 et relatif à la gestion des activités de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes par lequel un contrat de gestion a été octroyé à RCI Environnement (Division de WM Québec inc.) pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que ledit contrat de gestion du LET de Lachute est venu à échéance le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9-06-16 adoptée le 16 juin 2016 par le conseil de la Régie prolongeant ledit contrat de gestion pour une période d'un mois, soit jusqu'au 30 septembre 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de diverses clarifications quant à leurs interprétations respectives de leurs diverses conventions;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 20.1 du contrat de gestion, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut reconduire le contrat de gestion pour trois périodes de cinq ans;

2-09-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes se prévale de la clause 20.1 du contrat de gestion de RCI Environnement (Division de WM Québec inc.) et reconduise le terme de celui-ci pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 septembre 2021, conditionnellement à l'approbation des documents contractuels finaux par les membres du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

V- LEVÉE DE LA SÉANCE

3-09-16

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. André Jetté
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Carl Péloquin
Président